

ont donné lieu à l'expédition d'un Courier pour Madrid.

Le Saint Siège, la Cour de France & celle d'Espagne, s'empresſent conjointement à procurer un prompt accommodement des conteſtations qui ſubſiſtent entre cette Cour & l'Ordre de Saint Jean de Jeruſalem. Pour trouver un tempérament à cette affaire, on a propoſé, entre autres, que la viſite de l'Evêché de *Malthe*, au lieu d'être faite par l'Evêque de Siracufe, le feroit par un Prélat que le Pape chargerait de ſ'acquitter de cette commiſſion. Mais on a appris avec peine, « Qu'il s'étoit tenu à *Malthe* » un Conſeil extraordinaire, compoſé du Grand » Maître & de la plupart des Chevaliers, dans » lequel on avoit délibéré ſur le différend dont » il étoit queſtion : Que le Conſeil a jugé, » que l'honneur & la dignité de la Religion ne » lui permettoient point de ſe ſoumettre à la » viſite qui faiſoit le ſujet du différend : & » qu'en conſéquence du réſultat de cette déli- » bération, le Grand-Maître & les Chevaliers » étoient convenus, ſi l'on prétendoit uſer de » force contre-eux, d'oppoſer toute la réſiſtan- » ce dont ils ſeroient capables, & de prendre » le parti d'abandonner l'Iſle de *Malthe* plutôt que » de violer en aucune occaſion les engagements » où ils étoient entrés pour le ſoutien des pré- » rogatives de l'Ordre. »

Cependant, & juſqu'à déſinition de cauſe, le Roi ayant conſenti à une ſuſpenſion d'hoſtilités contre les Bâtimens Maltois, Sa Maj. a fait expédier des ordres en conſéquence au Chef d'Eſcadre Martinez, chargé du commandement de l'Eſcadre employée à croiſer contre les Corſaires de *Harbarie*. Les deux Bâtimens Maltois